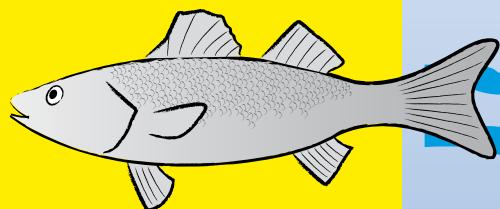


JUIN 2019  
N°89 SEMESTRIEL

# bulletin du plaisancier



**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS  
DU PORT DE ST-DENIS D'OLERON**

**Mécanique Autos**  
Réparations toutes Marques

Manutention de Bateaux  
Mâtage & Démâtage

Gardiennage int. & ext.  
Hivernage  
Vente d' Accastillage

Tél: 05 46 75 71 06  
Port.: 06 80 03 42 48  
[www.escaletechnique-oleron.fr](http://www.escaletechnique-oleron.fr)

6 Rue du Ver Luisant  
17480 La Brée Les Bains

**Location de Bateaux**  
Déco - Promenade

Mécanique Autos - Bateaux

**ESCALE TECHNIQUE**  
Stéphane SAVINEL

**A LOUER**  
PORT DE SAINT DENIS D'OLERON

CAP CAMARAT 705  
MOTEUR 200CV 4T  
COMBINE SONDEUR GPS  
NOMBRE DE PERSONNES : 8

| TARIF HORS SAISON<br>DU 16/10 AU 15/03<br>(Mardi à Vendredi)   | TARIF MI SAISON<br>15/03 AU 30/06 ; 01/09 AU 15/10<br>(Lundi à Samedi)   | TARIF PLEINE SAISON<br>DU 01/07 AU 31/08<br>(7jours/7)   |
|--|--|--|
| Départ 9h retour 16h30 maxi<br>1 JOUR 350€<br>2 JOURS 600€<br>1 SEMAINE 1760€<br>SEMAINE SUPP. 1690€<br>MOIS 5280€ | Départ 8h30 retour 17h30 maxi<br>1 JOUR 390€<br>2 JOURS 670€<br>1 SEMAINE 1950€<br>SEMAINE SUPP. 1880€<br>MOIS 5867€ | Départ 8h00 retour 19h30 maxi<br>1 JOUR 440€<br>2 JOURS 750€<br>1 SEMAINE 2200€<br>SEMAINE SUPP. 2110€<br>MOIS 6600€ |

Location d'une bouée tractée : 30€ Location de canne à Pêche : 30€  
LOCATION HORS CARBURANT / CAUTION PAR CARTE BANCAIRE  
RENSEIGNEMENTS : ESCALE TECHNIQUE : 05 46 75 71 06 / 06 80 03 42 48

# LocaLoisirs

OUVERT TOUTE L'ANNÉE 7J/7

LOCATION | VENTE | RÉPARATION | LIVRAISON | Boutique

**SAINT DENIS D'OLÉRON**  
Port de Plaisance  
Tél. 05 46 47 95 32

**ST GEORGES D'OLÉRON**  
Les Sables Vignier  
1103 av des Bourriennes  
Tél. 05 46 47 52 98

**Cerfs-volants • Déco  
Souvenirs • Articles de plage**  
[www.loca-loisirs.fr](http://www.loca-loisirs.fr)

**DÉPART ST DENIS**  
• Fort Boyard (en journée ou au coucher de soleil)  
• Ille d'Aix  
• La Rochelle

**Picot des Iles**

**DÉPART LA COTINIÈRE**  
• Pêche en mer  
• Balade découverte  
• Coucher de soleil  
• Location privée avec équipage

**Papillon des Iles**

**INFO ET BILLETERIES  
SAINT-DENIS CROISIÈRES**  
► St Denis d'Oléron - Le Port  
05 46 85 00 42 - 06 62 70 50 53  
► La Cotinière - Le Port  
06 52 06 62 16

**St Denis & Oléron CROISIERES**  
[www.oleron-croisieres.fr](http://www.oleron-croisieres.fr)

**EMBARQUEZ**  
à bord de «L'OUT-RAGE 2»  
pour une sortie pêche en mer avec  
le soutien technique de Sébastien,  
**Vice Champion du Monde  
de Pêche en Bateau !**

**Embarquement : Port de St Denis**  
**06 07 40 16 41**  
[www.out-rage.com](http://www.out-rage.com)

**SAISON : JUILLET / AOUT**  
- Demi-journée (5h en mer)  
- Journée (8h en mer)  
- Nuit (3h en mer)  
- Accompagnant

**HORS SAISON :**  
- Journée «pêche aux appâts naturels»  
- Pêche en dérive côtière (Bar, Maigre)  
- Pêche en dérive au large (Bar, Lieu, Maigre)  
- Pêche au gros (Requin, Thon)

**LOCATION «BATEAU COMPLET + SKIPPER»**  
Pêche, promenade, plongée, accompagnement  
régnante... pour toute demande, un devis sera fait.

**LA MANILLE WIND SHOP**

- Accastillage
- Équipement
- Service voilerie
- Surfwear
- Drivér
- Catamaran
- Aile de traction
- Cerf-volant
- Mountain Board
- Bodyboard
- Kayak
- Surf - Kite Surf
- Planche à voile

**Vente • Location • Réparation**

Avenue des Pins • 17650 St Denis d'Oléron  
Tél : 05 46 47 92 60 • [lamanille0616@orange.fr](mailto:lamanille0616@orange.fr)

Adresses des écoles de voile à l'intérieur

La Manille et ses écoles françaises de voile ont le plaisir de vous offrir cet annuaire des marées.

**CHARLES SARL**  
Constructeur de maisons individuelles - Rénovation - Extension

11, rue Marc Guyonnet - 17650 SAINT DENIS D'OLERON - 05 46 47 86 21  
Centre d'Activités La Clairière - 17310 SAINT PIERRE D'OLERON - 05 46 47 09 31  
[www.entreprise-charles.com](http://www.entreprise-charles.com)

**RGE ECO artisan**

## **EDITORIAL DU PRESIDENT DE L'A.P.P.S.D.**



### **LE PORT DE PLAISANCE A 30 ANS**

Depuis 30 ans, les plaisanciers bénéficient d'installations remarquables, très bien entretenues permettant un usage optimum de leurs bateaux dans d'excellentes conditions. Il y a de gros bateaux, magnifiques mais chers et peu nombreux. Il y a des bateaux moyens et des petits, de loin les plus nombreux. Les petits bateaux ne sont pas très chers, en tout cas pas plus que la plupart des automobiles qui roulent dans Saint Denis. Ils offrent à leurs propriétaires, qui ont fait souvent de gros efforts d'économie, du plaisir et de grandes satisfactions. Quand même, le pique-nique a une autre saveur quand il est consommé sur le banc du Bucheron ou sur l'île d'Aix. Et le poisson que vous avez pêché, vous lui trouvez un autre goût, même s'il n'est pas tout à fait gratuit compte tenu du prix du carburant.

La plaisance est un plaisir accessible à beaucoup.

Et n'y a-t-il que les plaisanciers pour profiter du port ? Deux lieux touristiques remarquables font la réputation de Saint Denis. Le phare de Chassiron bien sûr, que les visiteurs peuvent rejoindre sans s'arrêter dans le village et le port de plaisance dont les visiteurs sont bien obligés de marquer une halte. Et, accessoirement, de consommer. Les commerçants s'y retrouvent, l'économie de la commune également. Mais ces visiteurs ont aussi pris du plaisir pendant leur petite balade qui fait partie intégrante de leurs vacances. Photographies, souvenirs...

Alors fêtons dignement ce trentième anniversaire.

Pour l'événement, un grand nombre d'associations sont sur le pont dont bien sûr l'APPSD. Le 9 juin, à 11 heures, nous invitons les associations tournées vers la mer à se joindre à nous pour une sortie symbolique des bateaux pavoisés avec l'objectif de jeter une gerbe à la mer en souvenir des marins péris ou disparus en mer. La SNSM de La Cotinière devrait participer. Le même jour nous inaugurons une exposition photographique extérieure et permanente, sur les murs des sanitaires de la capitainerie, retracant les différentes étapes de la construction du port. L'APPSD participe également au financement de deux tables d'orientation conçues par AIDA : l'une à l'extrémité de la jetée Est, l'autre sur la dune au-dessus de l'ancienne jetée. Compte tenu des délais de fabrication des tables définitives, ce sont des maquettes, très soignées tout de même, qui l'on inaugure le 9 juin.

Au fil de l'été d'autres manifestations auront lieu sous l'égide du trentenaire. Vous en serez informés par notre site ([appsd.fr](http://appsd.fr)) ou par la lettre mensuelle de Colette TALMON.

Enfin, je vous recommande de regarder de très près le programme des sorties de « au bon vouloir du temps ».

Bonne mer et bon vent.

Bernard BARBIER

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 19 MARS 2019**

**A l'ordre du jour de ce conseil :** Quelques chiffres 20182 – compte administratif 2018 – budget 2019 – travaux – questions diverses.

Nous ne nous étendrons pas sur les chiffres, il y en a 6 pages. Il est tout de même intéressant de savoir qu'il y a au total 320 inscriptions sur la liste d'attente pour obtenir une place au port, sachant que plus d'un tiers des demandes concernent les bateaux de 6 mètres à 6,99m. Concernant les escales, elles sont en augmentation de 3,1% par rapport à l'année précédente et il est intéressant de noter que le port accueille de plus en plus de grosses unités. 164 bateaux de plus de 14 mètres ont séjourné au port contre 88 en 2016.

## **LES TRAVAUX**

**Le transfert de sable.** Le chantier s'est déroulé du 18 au 28 février 2019. En effet, le sable revenant très vite dans les pièges à sable les quantités extraites ont été de 20.034 m<sup>3</sup>. Il est également à prévoir une grosse opération de transfert de sable fin 2019 dans le cadre de la défense douce des côtes. La quantité de sable à retirer serait d'environ 80.000m<sup>3</sup>.

**Peinture.** Les agents portuaires ont repeint le muret derrière l'aire de carénage. La Société Décor et maisons a repeint la capitainerie et le bloc sanitaire. La toiture de la capitainerie étant fortement endommagée, des travaux de réparation sont prévus.

**Renouvellement des catways.** 3 catways de 10m destinés à remplacer vieux catways de 9m sur la panne K ont été achetés. Pour la réfection de la panne L, les agents du port continuent la réfection des pontons. Durant l'hiver, les agents du port ont nettoyé les pannes A, K, J et L au nettoyeur à haute pression.

**Places parking.** M. Biteau avait proposé au dernier conseil portuaire d'ajouter une place de parking pour les personnes à mobilité réduite sur le parking nord. Cela a été réalisé.

**Changement des plots derrière la zone commerciale.** Les agents du service technique ont changé les plots en bois rue Pierre Métayer.

**Environnement.** Lors du dernier conseil portuaire, il avait été envisagé d'agrandir le local poubelle derrière le Quai aux Vivres. Un espace de tri a en effet été rajouté derrière la zone commerciale afin d'y installer une colonne pour le verre et une pour les déchets plastiques. Un composteur collectif devrait être en cours d'installation. Concernant l collecteur de coquilles d'huîtres, devant le ponton A, qui avait posé quelques problèmes avec l'invasion de frelons asiatiques, le système devrait être modifié.

**Informatique.** Le remplacement du matériel informatique de la capitainerie (devenu obsolète) le changement des licences Windows s'imposait. Le port aura son propre site internet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Un projet de création d'une base nautique de jet ski** a été refusé, en raison des problèmes de mixité des pratiques dans l'enceinte du port, et de l'activité importante dans le chenal. Une **demande d'escale de l'EDHEC** a été également refusée en raison des contraintes (obligation d'enlever des catways). De plus, lors de leurs précédentes venues, la communication avec le port ainsi que la reconnaissance envers la commune et le personnel ont été quasi inexistantes. Une réponse leur a été adressée leur indiquant l'impossibilité de les accueillir sachant que cette année sera riche en manifestations en raison des festivités du trentenaire du port.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 19 MARS 2019

**Défibrillateur.** A ce jour, le défibrillateur le plus proche du port est situé au camping municipal. Sachant que ce dernier est fermé près de 6 mois dans l'année et au vu de la forte fréquentation sur le port durant la période estivale, il a été proposé d'ajouter un défibrillateur à l'intérieur de la capitainerie.<sup>6</sup>

**Balade écocitoyenne.** En association avec ECHO-MER, une ballade « Ecocitoyenne » aura lieu le 6 avril 2019. Cette promenade a pour but de faire découvrir le port de plaisance sous différents angles, son histoire et sa place dans la ville, l'évolution des activités maritimes au fil du temps ainsi que les impacts environnementaux naturels (ensablement) et ceux induits par l'activité humaine. Une prochaine balade sera probablement organisée durant la saison et ouverte au public.

**Demande d'une activité nautique : bouée tractée.** Alain Charlet présente un projet d'activité nautique sur la commune, il s'agirait d'une bouée tractée par un bateau pneumatique, le départ se ferait de la plage de Soubregeon, en cas de mauvais temps, il pourrait se faire du port. La demande porte également sur la construction d'une cabane sur le parking calcaire du port afin d'accueillir le public. Après consultation, les membres du Conseil portuaire décident d'autoriser, à titre d'essai et pour une année, la pratique de cette activité sur le port. Cependant la construction de la cabane est unanimement refusée.

**Quelques précisions sur les contrats annuels.** Concernant la suspension de contrat : « Un plaisancier titulaire d'un contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage annuel au port de Saint-Denis d'Oléron depuis plus de trois ans a la possibilité de suspendre son contrat pour une durée minimum de 12 mois consécutifs ». Concernant le transfert de contrat annuel en cas de décès, « Lors d'une propriété unique et en cas de décès du titulaire du contrat de location, le port de plaisance autorise temporairement la transmission du contrat au conjoint survivant ou aux enfants pendant la durée d'une année civile pour les besoins de la succession et de la vente du bateau le cas échéant ».

## RAPPEL

*En complément de l'affichage à la CAPTAINERIE DU PORT de SAINT-DENIS vous pouvez trouver sur notre site Internet APPSD le compte rendu complet de ce Conseil Portuaire, des informations utiles, mais aussi les **MESSAGES IMPORTANTS DE LA CAPTAINERIE :***

- Convention de libération de place, tarif du port, règlement de police, etc.
- Respect de la vitesse dans Le port : **la vitesse maximale autorisée est 3 noeuds**
- Avis aux pêcheurs : **Interdiction de nettoyer les filets, de vider les poissons sur les pontons et dans le port.**

<http://www.plaisanciersdesaintdenisdoleron.fr/pages-des-plaisanciers/port-informations/>



## LE VENT DE L'ATLANTIQUE

### Le Vent de l'atlantique n°15 d'avril 2019, édité par la Fédération Nationale des Plaisanciers de l'Atlantique et de Méditerranée

Ce numéro traite notamment du gel des abattements pour vétusté du Droit Annuel de Francisation et de Navigation DAFN. Nous reproduisons ici pour votre information cet article :

*Pour mémoire, le droit annuel de francisation et de navigation (DAFN), défini à l'article 223 du code des douanes, est une taxe à laquelle sont soumis les propriétaires de navires francisés dont la longueur de coque est supérieure ou égale à 7 mètres ou dont la puissance administrative des moteurs est supérieure ou égale à 22 CV et les véhicules nautiques à moteur francisés dont la puissance réelle des moteurs est supérieure ou égale à 90 kW.*

**Les bateaux assujettis à cette taxe bénéficiaient d'un abattement pour vétusté, de 33 % pour les bateaux de 10 à 20 ans, 55 % de 20 à 25 ans et 80 % pour les bateaux de plus de 25 ans. Cette taxe est contestée depuis quelques années par la Cour des comptes, aux motifs qu'elle est de conception ancienne, compliquée dans son recouvrement et d'un rendement médiocre, les frais de recouvrement représentant 20% de son montant.\***

**Le gouvernement avait donc indiqué (rép. Min. Pahun, 26 juin 2018), qu'il souhaitait la modifier dans le sens d'une modularité de la taxation pour mieux refléter les enjeux écologiques, d'une simplification pour l'usager et d'une réduction du coût d'intervention de l'Etat.**

La loi de finances pour 2019 l'a donc modifiée, mais en lui apportant des aménagements qui suscitent bien des questions quant aux objectifs réellement poursuivis par le gouvernement. La modification en question a en effet consisté à supprimer, pour les navires n'en bénéficiant pas encore, l'abattement pour vétusté rappelé ci-dessus, et le geler pour les autres.

Les motifs avancés pour justifier cette suppression sont de deux ordres : d'une part, l'existence de ces abattements entraîne une perte de recettes importante pour le conservatoire du Littoral du fait du

vieillissement croissant de la flotte française de plaisance. D'autre part, le dispositif existant n'incitait pas au renouvellement d'une flotte de plaisance, moins polluante. Il conduisait au contraire les propriétaires de navires de plaisance anciens à les conserver le plus longtemps possible malgré une pollution plus importante générée par ces navires.

Notons que cette assertion est très contestable, dans la mesure où 70% des bateaux composant la flotte ancienne sont des voiliers qui, par définition, ne polluent pas.

Quo qu'il en soit, et de façon paradoxale par rapport à leurs motifs, nos parlementaires ont prévu, afin que la transition se fasse de manière progressive, que les bateaux qui bénéficiaient déjà de l'abattement continuent à en bénéficier au taux atteint à la date de la loi, et ont donc supprimé l'abattement dans les années à venir uniquement pour ceux qui n'en bénéficiaient pas encore.

Au final, sous couvert d'écologie, cette modification du DAFN le rend encore plus illisible pour les plaisanciers, plus complexe à calculer et à recouvrer, incite les propriétaires des bateaux bénéficiant déjà de l'abattement à les conserver, et pénalise les bateaux les moins polluants, notamment les voiliers.

Constatons que, là encore, l'écologie a bon dos, de même que les plaisanciers, qui se voient à nouveau mis seuls à contribution pour financer un bien commun à tous les usagers de la mer.

Nous savons que le gouvernement réfléchit à la suppression du DAFN et son remplacement par une taxe à définir. Il serait souhaitable d'en profiter pour réfléchir à un nouveau mode de financement du Conservatoire du Littoral afin qu'il ne repose pas uniquement sur les plaisanciers, qui paient aujourd'hui, à travers cette taxe, 80% de ses dépenses, alors qu'il devrait être assuré par l'ensemble des usagers qui profitent de nos rivages préservés.

Jean PIVETEAU

## **Au Bon Vouloir du Temps ABVT. Sorties Prévisionnelles 2019**

L'APPSC propose à ses adhérents plusieurs sorties groupées à la journée destinées à mieux connaître le plan d'eau et ses attraits.

Il ne s'agit pas de régate mais d'une sortie amicale, regroupant 3 à 10 bateaux, basée sur une destination déterminée en fonction du temps.

L'APPSC, les organisateurs et les autres chefs de bord n'ont aucune responsabilité dans la conduite de chaque bateau et de son équipage.

Chaque bateau prend la mer sous la seule responsabilité de son chef de bord mieux à même que quiconque d'apprécier si ses compétences et celles de son équipage sont compatibles avec l'état de la mer et les prévisions météorologiques. Il est courtois d'aviser les « coparticipants » si l'on abandonne en cours de navigation la destination fixée.

L'avant-veille de chaque sortie, en fonction de la météo, un mail est adressé aux adhérents qui se seront inscrits préalablement à ces sorties intitulées Au Bon Vouloir du Temps.

Ce mail donnera la destination avec le programme prévisionnel. (pique-nique, repas à bord, heure de départ, d'arrivée, de retour...).

Ceux qui ont l'intention d'y participer, l'indiqueront aussitôt par mail.

*Si vous êtes intéressés par ces sorties, effectuer une inscription préalable de principe auprès de Colette TALMON, [colette.talmon@orange.fr](mailto:colette.talmon@orange.fr), 05 46 47 91 59 afin de recevoir par courriel les informations sur chaque sortie proposée.*

*Indiquer le nom du chef de bord, le nom et le type de bateau, le poste d'amarrage, le tel portable*

Les organisateurs sont Bernard Barbier, Daniel Delidais et Jean Piveteau.

| Date                  | Marée    | Destination envisagée        |
|-----------------------|----------|------------------------------|
| Mardi 11 juin         | PM 13h11 | Gatseau, pour bateau- moteur |
| Mercredi 26 juin      | PM 12h35 | Aix ou Boyardville           |
| Ou Jeudi 27 juin      | BM 13h11 |                              |
| Vendredi 26 juillet   | BM 12h31 | Aix ou Boyardville           |
| Dimanche 15 septembre | BM 12h51 | Banc du Bucheron             |
| Ou lundi 16 septembre | BM 13h02 |                              |
| Lundi 23 septembre    | PM 12h58 | Aix ou Boyardville           |
| Ou Mardi 24 sept      | PM 14h10 |                              |

## NOUVELLES BREVES DE L'APPSD

LE DIMANCHE 9 Juin à 11 heures

### **Sortie des Plaisanciers et dépôt de gerbe.**

*Il est vivement recommandé de pavoiser son bateau tout au cours des différentes manifestations, en particulier, lors de la sortie en mer pour le jeté de gerbe*



SITE INTERNET [appsd.fr](http://appsd.fr)

**Depuis sa mise en ligne en début d'année 2017 Le site a eu près de 80 000 visites !**

*Au service des plaisanciers du port de Saint Denis d'Oléron. C'est devenu un moyen d'information, indispensable à nos adhérents et aux plaisanciers utilisant le port et les plans d'eau des pertuis Charentais.*

**Nous remercions tous nos fidèles Visiteurs et tous nos annonceurs !**

***Donnez-leur La priorité.***



PERMANENCE du BUREAU APPSD

A partir du 15 juin 2019

**Mardi matin Colette TALMON de 11h à 12 h**

**Vendredi matin Denise PAUL de 11h à 12h**

**Seront heureuses de vous accueillir  
en notre local.**



*APPEL : Notre Secrétaire doit être remplacée, Colette et Daniel assurent l'intérim mais une ou un Secrétaire serait accueilli (e) les bras largement ouverts.  
Ambiance garantie et amicale.*

**NOUS VOUS INVITONS A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE  
L'A.P.P.S.D. QUI AURA LIEU LE LUNDI 9 JUILLET 2019 A 18H30.  
SALLE DE L'ESCALE A SAINT-DENIS-D'OLERON.  
SUIVIE DU « POT DE L'AMITIE »**

## Brocante Annuelle samedi 10 août 2019

Incontournable chaque année sur l'Île d'Oléron de plus en plus d'exposants et de visiteurs. Visitez les étals des exposants pour dénicher l'objet de vos rêves ou exposer vous aussi.



## Nos Sorties Au Bon Vouloir du Temps

*Sorties amicales ayant un rapport avec la mer et la navigation.*

*Agréables moments de convivialité d'enrichissement personnel et de convivialité.*



## Un Accueil et une Escale Apprécier au Port de Saint Denis d'Oléron

*Une activité dont nous sommes fiers car les "retours" sont très positifs. L'attractivité de notre port est connue dans toute la région, parce qu'il est beau, à taille humaine et bénéficie d'un environnement unique. Deux pots d'accueil pour les plaisanciers du port et pour ceux en escale.*

*Les Associations amis de navigateurs de ROYAN, ROCHEFORT, LA ROCHELLE, PORT DES BARQUES. La TRINITE sur MER, Saint Martin de RE, MARENNE sont venus nous faire ou nous ferons une petite visite bien sympathique*



## Histoires de Marins



## Activités Diverses

### Soutien DEFI VOILE Handicapés



### Après le succès 2018 OLECARTON en Septembre 2019

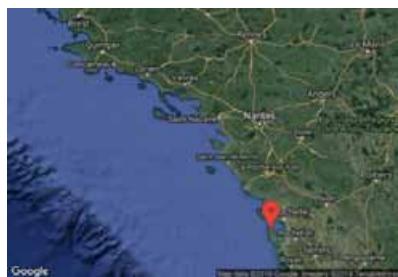


### Diner des associations le 13 Juillet



### Destination et Escales de charme à partir du port de Saint Denis d'Oléron

*Naviguant l'été depuis de nombreuses années sur la façade Atlantique, L'équipage du "Gwen Lau IV" de Nicole et Robert Guillet a fini par apprécier certaines escales du sud au nord. Un grand merci à nos amis pour leur feuille de route qui devrait vous inciter à la découverte de ces endroits charmants.*



A découvrir dans les pertuis : Îles de Ré, île d'Aix, La Rochelle,

En remontant vers la Bretagne : Port Bourgenay, Saint Gilles Croix de Vie, île d'Yeu, Golfe du Morbihan, Quiberon, Belle île etc ...

Rejoignez-nous sur notre SITE INTERNET :

<http://www.plaisanciersdesaintdenisdoleron.fr/ ou appsd.fr>

Toutes les informations sur les activités qui vous sont proposées.

## **SECURITE...SECURITE... SECURITE...**

### **Nouvelle division 240 :**

**Le ministère de la Transition écologique et solidaire, chargé de la mer**, a publié au Journal officiel du 12 mai 2019 une nouvelle division 240 qui précise le matériel d'armement et de sécurité applicable pour la navigation de plaisance et les loisirs nautiques. **Elle est entrée en vigueur le 1er juin 2019.**

**Quatre points méritent une attention particulière :**

1- Clarification du matériel embarqué de lutte contre l'incendie requis. Cette information était difficilement accessible dans l'ancienne réglementation.

2- Exigence d'un registre de vérification spéciale pour tous les navires de plaisance proposés à la location. Quel que soit son statut, le propriétaire d'un navire de plaisance mis en location doit réaliser une vérification technique de son navire, à minima une fois par an. Il doit consigner ses vérifications dans le registre prévu à la division 240. **Vous trouverez d'ailleurs ce registre dans le Bloc Marine, pour les professionnels et les particuliers.**

3- Obligation de marquage des ailes de kite surf (afin de faciliter les éventuelles opérations de recherche et de sauvetage lorsque du matériel est retrouvé en mer) ;

4- Pour une navigation entre 2 et 6 milles, la possibilité soit d'embarquer un gilet de sauvetage de **100 newton** par personne, soit de porter de manière effective **un gilet de 50 newton**. **Il s'agit d'une incitation au port effectif du gilet sans le rendre obligatoire.**

Cette **division 240** n'entraîne pas de modification du matériel de sécurité. **Elle s'appuie toujours sur Le principe de responsabilisation des plaisanciers et un statut de chef de bord qui reste inchangé.**

### **Panne moteur, Panne de carburant, Panne Electrique, Immobilisation Hélice engagée :**

Chacun sait que ces avaries entraînent quelquefois des accidents très graves puisque le bateau n'est plus manœuvrable et à la merci des éléments. Voiliers ou Bateaux à moteurs sont également concernés, d'après l'observatoire SNOSAN, l'avarie du système propulsion est la première des causes d'interventions de sauvetage effectuées par la SNSM et coordonnées par les CROSS :

- Une intervention sur trois (1/3), ce qui est considérable et qui d'année en année, reste une constance.

Le chef de bord doit savoir qu'un moteur n'est fiable que « Si il est entretenu régulièrement par un ensemble d'opérations préventives » après hivernage et que « Si il fonctionne souvent ».

Il est de la responsabilité du Chef de bord de procéder, à chaque sortie, à une « CHECK-LIST » de vérifications visuelles minimum avant de prendre la mer :

- Essai M/A , niveau d'huile , circuit de refroidissement, tension courroie, état de l'hélice, charge batterie, plein de carburant, fonctionnement de la jauge de carburant.

### **Savoir renoncer : L'état de la mer et la météo décident !**

**" Il est une loi immuable " :**

- **On navigue Non quand il le faut,**
- **Mais quand les conditions s'y prêtent.**

N'oubliez pas de Consulter les Avis météo affichés au Port et l'Echelle de beaufort.

**Nous vous souhaitons bon vent et bonne navigation.**

*Ils sont bénévoles,  
je suis solidaire*



[www.snsm.org](http://www.snsm.org)

**Depuis sa création l'APPSD soutient la Station SNSM de La Cotinière**

N'oubliez de les soutenir à titre individuel !

# LA PECHE DE LOISIR EN MER



## La pêche : Un sport, une passion, un passe-temps, chacun doit y trouver un motif de satisfaction.

C'est aussi un monde où nous trouvons d'un côté les professionnels et de l'autre les amateurs.

Si dans de nombreux autres cas sportifs ou pas, deux organisations savent se côtoyer, dans une société ouverte au dialogue et respectueuse des droits d'autrui. Force est de constater que dans le monde de la pêche le dialogue et le respect sont rares, tant dans les institutions que sur l'eau. Il est vrai que les professionnels nous ont habitué à des situations de litiges et à des actions fortes, lorsqu'il s'agit de défendre leur profession.

Mais pourquoi reproduire ce schéma contre une partie de la population (les pêcheurs de loisirs) qui n'est en rien un danger pour la profession. Pourquoi certaines organisations professionnelles se retournent elles contre les pêcheurs amateurs ? La question est posée.

Mais ce n'est pas à nous, pêcheurs de loisirs, de répondre. Je n'ai pas le sentiment que nous ayons, un jour, polémiqués avec cette profession, au demeurant et pour une grande majorité, fort respectable.

Il est vrai que le pêcheur amateur n'a pas vocation à chercher à se défendre. Il se regroupe en clubs et en fédérations par esprit de partage et d'échange sur les bonnes pratiques de sa passion, sans oublier le besoin de se comparer en termes de performances, aux uns et aux autres. Voir d'organiser et de participer à des compétitions.

Par ailleurs certains types de pêche, nécessitent des matériels spécifiques, comme un bateau ; et dans ce cas, l'appartenance à un club, permet de rencontrer des pratiquants qui acceptent avec plaisir de partager une sortie entre passionnés, ainsi se créer des liens et des amitiés.

Je n'oublierai pas ceux qui ont envie de transmettre leur savoir technique et pour d'autres leurs bons coins de pêche.

C'est ce que nous rencontrons à l'APPSD. Au-delà de ces échanges, restons sur ce qui apparaît aujourd'hui comme une nécessité

évidente, c'est à dire que le pêcheur amateur découvre la nécessité d'être représenté et défendu, face à des évolutions réglementaires qui arrivent bien souvent de Bruxelles et parfois de Paris, inspirées par des lobbies.

Des choix aberrants, exemple pour le bar en 2018\*, ou pour le permis envisagé par certains.

Il en va de même pour la réglementation relative à la navigation.

Il est toujours plus facile de restreindre et d'interdire, plutôt que de réfléchir et de chercher à comprendre et à appliquer des mesures adaptées aux situations rencontrées.

En ce qui concerne la pêche, le défi d'aujourd'hui est d'éviter à tout prix la mise en place du carnet de pêche ou permis, pour les espèces encadrées.

Certains semblent en être partisan, tout en voulant en être les « organismes de délivrances ». Un moyen comme un autre de rendre le pêcheur captif d'une organisation. Et peut-être et même sûrement, un moyen supplémentaire de « TAXER » l'amateur. Et ensuite, quid des contrôles ? Parce qu'un permis sans contrôles : difficile de juger de l'efficacité, si ce n'est financièrement, une dépense de plus pour l'usager.

Ce qui n'est pas fait aujourd'hui, le sera-t-il mieux demain ?

Je ne pense pas, car nous n'aurons toujours pas plus de moyens.

Mais d'autres y ont pensé pour nous. L'idée est la suivante : en taxant le pêcheur, je (l'organisme en question) perçoit une taxe, qui me sert à rémunérer des gardes asservis et au passage...

Combien en faudra-t-il ??? Où seront-ils ??? De qui dépendront-ils ?? Aucune réponse n'est fournie.

## LA PECHE DE LOISIR EN MER

Cette technostucture supplémentaire n'apportera rien de plus, à la protection des espèces menacées. Si ce n'est un étage de plus au millefeuille tant décrié de l'administration.

Une vigilance accrue des pêcheurs, eux-mêmes, pour le respect des mailles et des normes de prises, serait par nature bien plus efficace.

Sommes-nous prêts à cette démarche pour éviter taxation et alourdissement des procédures ?

En ce qui concerne l'APPSC, nous l'avons écrit et nous le confirmions, le non-respect des règles et législations, en sortie club, auront pour conséquence possible, l'éviction du contrevenant.

Exemple d'encadrement actuel : le bar. Le CIEM\*\* nous dit que cette espèce est encore menacée en atlantique et en mer du nord. Que les études des prises de la pêche récréative ne sont pas totalement fiables, car s'appuyant sur des projections de données très anciennes.

Des limites de prises sont à ce jour (18/05/19) en place.

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, un bar par jour et par pêcheur au-dessus du 48° parallèle, en dehors de ces dates c'est pêcher-relâcher qui doit être pratiqué.

Et pour le reste de l'Atlantique, c'est trois bars par jour et par pêcheur.

Si l'on accorde un minimum de crédit aux dires du CIEM et sous réserves que cette situation d'estimation ne dure pas, ne pourrait-on s'accorder pour limiter les prises en atlantique-sud à un bar par jour et par pêcheur, entre le 01/04 et le 30/10 de chaque année ?

En contrepartie, pour TOUS les pêcheurs, récréatifs et professionnels, interdiction de pêcher sur les frayères entre le 01/12 et le 31/03, et respect des périodes de fraie, suivant les zones concernées.

Et aussi, ne peut-on mettre en place la même taille limite à 42 cm pour les pros et les amateurs. La taille conditionne la capacité du poisson à se reproduire. A 38 cm (limite pro actuelle en atlantique et mer du nord), il y a de fortes chances qu'il n'ait pu se reproduire.

Ce serait un début, et nous pourrions faire évoluer ces normes, après constat du retour en normalité du stock de l'espèce.

Une autre position à défendre concernant la pêche au thon rouge.

Nous avons vu récemment le reportage sur France2, sur les pratiques de la profession, dans le secteur de la pêche au thon.

Ce sont les mêmes qui selon la DPMA\*\*\*, trouvent que le volume accordé à la pêche de loisirs est trop important, pour le thon rouge.

Il faut savoir que les amateurs que nous sommes, se voient accordé par la DPMA, 1%, vous avez bien lu UN pour cent du quota accordé à La France. Et les pros trouvent encore que c'est trop, toujours suivant les dires de la DPMA.

Le quota global pour le pays est de 5458 tonnes, c'est à dire 5404 tonnes pour les Pros, dont 89% pour la Méditerranée. Peut-être ceux dont Elise LUCET nous a raconté l'histoire, allez savoir. La part pour la pêche de loisirs, pour 2019 est de 54 tonnes et 5960 bagues.

La norme minimale des prises est : **30 kg ou 115 cm pour les amateurs et 8 kg ou 75 cm pour la pêcherie artisanale côtière de poisson frais par des canneurs à appât, des palangriers et des ligneurs à lignes à main et autres thoniers.**

Merci à ceux qui saurait, ce qui justifie cette différence de norme.

Vu les confidences de certains salariés des thoniers méditerranéens sur la taille des prises, je vous laisse juge de la qualité des reproducteurs de cette espèce. Tout ce qui rentre dans les sennes est perdu pour la reproduction, sans distinction de taille.

Je veux concéder à la pêche artisanale que la répartition entre les gros et les artisans doit être revue et corrigée, mais c'est une question à régler entre pros.

Le fait de prélever une partie du quota des amateurs n'amènera rien à personne ou si peu que....

Je n'ai jamais été fort en calcul, mais 54.000 kilos pour 5960 bagues, représente 9,06 kilos par bagues. Pour une norme de prise à 30 kg ? Cherchez l'erreur ?

Certes toutes les bagues ne sont pas utilisées et c'est heureux.

Il me semble que le système de répartition est maintenu dans ce flou qui n'a rien d'artistique, volontairement pour éviter ou limiter les revendications des uns et des autres.

Ne faudrait-il pas moins de bagues et plus de tonnes ?? Pour la pêche de loisirs.

L'administration est-elle prête à discuter de ce problème, avec toutes les parties concernées ??

## LA PECHE DE LOISIR EN MER

Avec le terme revendications, me reviens en mémoire, les propos d'un lobbyiste rencontré dans un congrès, qui me disait : « Vous, les pêcheurs de loisirs n'avez aucune chance d'être entendu, que ce soit par vos politiques français ou par les dirigeants de l'Union Européenne ». A ma question « Pourquoi ? », il me répondit « Vous n'avez pas de pouvoir de nuisance, au contraire des professionnels qui vont bloquer les ports, les routes, les grandes surfaces, etc. etc. ».

Je dois reconnaître qu'il a raison.

Et, je me dis qu'un jour à force de réglementation contraignante, de brimades financières, de malhonnêtetés intellectuelles des pouvoirs publics, j'arrêterai ce loisir.

Par contre, il faut bien savoir que La pêche Professionnelle représente un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros, et l'aquaculture un chiffre d'affaire de 700 millions d'euros. Soit 1,7 milliard d'euros pour la filière Pro de PIB.

Réparties sur tout le littoral de l'Hexagone et Outremer, ces activités permettent 39 000 emplois directs (dont 17000 marins). Ces chiffres ont été pris sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, et de l'Alimentation.

Pour les amateurs que nous sommes, c'est : 7 millions de pratiquants pour près de 3 milliards de CA direct générés que pour la pêche en 2015. Je sais, ça fait cher le kilo de poisson péché.

C'est aussi 13 millions de plaisanciers qui font vivre 473 ports (2800 emplois).

La filière nautique, c'est 51000 entreprises pour 4,26 milliards de CA en 2014 et 45000 emplois directs.

En termes de PIB, le match est loin d'être en faveur des pros.

Nous n'avons pas à rougir de ces chiffres, s'ils veulent bien être entendus et compris, ce sera notre force, moins médiatique certes, mais réelle. Encore faut-il le rappeler régulièrement à nos hommes politiques.

Conscient que seul, le combat est perdu d'avance et ne mérite même pas d'être tenté, je suis un fervent partisan du regroupement au sein des Clubs et des Fédérations, pour une harmonisation des motifs et des moyens de revendications, destinée à la défense de nos intérêts dans le domaine de notre

loisir préféré.

Après des expériences malheureuses avec un autre organisme dit fédéral, le choix de la FFPM a été le résultat d'entretiens avec certains membres de la direction de cette Fédération, qui m'ont convaincu du bienfondé de leurs démarches.

Par ailleurs L'A.P.P.S.D. adhère à l'UNAN-CM. l'Union des Associations de Navigateurs de Charente-Maritime. Qui elle-même affiliée à la Fédération Nationale des associations de Plaisanciers de L'Atlantique et de Méditerranée l'UNAN-CM fédère 25 associations locales de plaisanciers en Charente-Maritime.

N'oublions pas que la sauvegarde des intérêts des plaisanciers est de plus en plus indispensable :

- D'une part en raison d'une approche écologique de l'usage de la mer, dont on se réjouit, mais qu'il nous faut accompagner.
- D'autre part, d'une mise en concurrence plaisanciers/professionnels accrue dans le domaine de la pêche, qui même si c'est une situation aberrante, ne doit pas nous laisser sans réaction.

En résumé, une adhésion à l'APPSD et à la FFPM est une mesure de sauvegarde individuelle, incontournable.

A votre disposition pour en parler.

Christian LAROSE.

Responsable de la Section Pêche APPSD.

*Notes : Fin 2017, les ministres de l'UE et le ministre français qui gère l'agriculture et la pêche, ont pris des décisions drastiques pour la pêche du bar au-delà du 48° parallèle. Il s'est avéré, quelques mois plus tard, que les chiffres du CIEM qui servent d'aide à la décision étaient erronés depuis de nombreuses années.*

*\*\* CIEM = Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) - ou pour les anglophones, International Council for the Exploration of the Sea (ICES) - est, en dépit de son nom, davantage attaché à l'exploitation des ressources halieutiques qu'à l'exploration océanographique (du reste, il a aussi été appelé Conseil permanent pour l'exploration de la mer puis Conseil international pour l'exploitation de la mer).*

*\*\*\*DPMA = Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture*

Centre commercial RD 734  
(à coté Intermarché, Pralibel-chocolats)  
17550 DOLUS D'OLERON  
Tél. : 05 46 47 52 59  
Agence.sgtasoiledoleron@axa.fr



6 bis Rue Fresneau  
17320 MARENNE  
Tél. : 05 46 85 04 37  
Agence.sgtasomarennes@axa.fr

Pour recevoir un devis personnalisé, veuillez compléter le document ci-dessous et me le retourner ou vous présenter à agence

2 • 3 • 4

mois remboursés sur votre contrat le + cher !

Pour 2 • 3 • 4 nouveaux contrats souscrits<sup>(1)</sup>

**Vos coordonnées :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Téléphone : .....  
Adresse : .....  
Mail : .....

**Le bateau :**

Constructeur : ..... Modèle : ..... Type : ..... Année : .....  
Dimension (L/I tirant d'eau) : ..... Valeur : ..... € (bateau + coque + effets personnel + appareils de navigation)

**Moteur :**

Nombre : ..... Type de carburant : ..... Puissance : ..... CV Année : .....  Hors bord  In bord

**Réduction de tarif :**

Assuré en plaisance depuis : ..... Expérience en tant que marin professionnel :  oui  non

Si oui, avez-vous été  skipper pro,  marine marchande,  marine nationale, autre : .....

Période de désarmement à terre :  oui  non Si oui : du ..... au .....

Assureur actuel : ..... Formule de garantie :  base  multirisque

**NOUVEAU !** Réductions importantes en fonction de votre expérience. Tarif spécial pour les adhérents des associations

de plaisanciers Oléronnais. **Expertise de pré-assurance gratuite !**

**(1) voir condition en agence**

**Chantier Naval**  
**Lumina**

**Vente**  
**Entretien**  
**Réparation**

**ZA Les Sezins**  
**17650 Saint-Denis d'Oléron**  
**06 81 08 84 71**  
**09 67 37 65 40 (atelier)**  
**chantier.lumina@orange.fr**

**NAVICOM**

**AZULILE**  
AU DÉPART DE SAINT-DENIS D'OLERON

Venez partager des moments de loisir et de détente.  
Laissez vous porter ou participez en toute simplicité :

- Baptême de voile (2 ou 3 heures)
- Stages et cours de voile
- Découverte
- Initiation à la croisière
- Vos envies ( Sortie a thème , privatisation ...etc )

**Tél : 06 88 30 28 34**  
**www.azulile.com**

# CE QUI VOUS ATTEND CET ETE AVEC L'APPSD

<http://www.plaisanciersdesaintdenisoleron.fr/activites/agenda-2019/>

- 31mai Concours de Pêche FFPM, Hendaye
- 8, 9, et 10 juin Fête des Trente ans du port de Saint-Denis,
- 9 juin Sortie en mer le 9 et dépôt de Gerbe, pique-nique
- 11 juin Sortie ABVT Gatseau
- 12 juin Sortie de printemps : Crazannes, Port d'Envaux
- 21 juin Accueil APLT La Trinité sur Mer
- 26 ou 27 juin Sortie ABVT Aix ou Boyardville
- 28 juin Sortie MILLE Soutien SNSM
- 4 juillet Pot d'accueil des plaisanciers en notre local
- 8 juillet Assemblée Générale APPSD, salle de l'Escale
- 13 juillet Dîner des Associations, Feu d'artifice au port
- 26 juillet Sortie ABVT Aix ou Boyardville
- 7 août Pot d'accueil des plaisanciers en notre local
- 10 août Brocante de l'APPSD sur le port
- 29 août FIP Rassemblement de voiliers traditionnels
- 15 ou 16 sept Sortie ABVT le Banc du Bucheron
- 17 septembre Sortie d'automne : Musée des automates,
- 23 ou 24 sept Sortie ABVT Aix ou Boyardville
- Fin Sept Régates de bateaux avec OLE-CARTON

## SPECIAL PÊCHE

- Entre-le : 6 juin et le 14 octobre pour le pêcher-relâcher,
- Entre-le : 08 juillet et le 30 août pour les sorties avec bague

**APPSD – La Capitainerie – Le Port – 17650-SAINT-DENIS d'OLERON**

Président : Bernard BARBIER – Tél : 06 61 78 10 38 – email : [barbier.bernard22@gmail.com](mailto:barbier.bernard22@gmail.com)

Vice-Présidente : Colette TALMON – Tél : 05 46 47 91 59 – email : [colette.talmon@orange.fr](mailto:colette.talmon@orange.fr)

Trésorière : Denise PAUL – Tél : 05 46 76 59 33 - email : [denise.paul17@orange.fr](mailto:denise.paul17@orange.fr)

Secrétaire et Site Internet : Daniel DELIDAIS-Tél : 06 62 65 57 95 - email : [delidaisdaniel@gmail.com](mailto:delidaisdaniel@gmail.com)

Section Pêche : Christian LAROSE -Tél : 06 62 19 83 36 -email : [appsdpesche@icloud.com](mailto:appsdpesche@icloud.com)

APPSD-Le bulletin du plaisancier-N°89- juin 2019-Publication Périodique : ISSN 1.167/7228